

Ensemble, rétablissons l'ISF!

Les parlementaires socialistes à l'Assemblée nationale et au Sénat ont engagé une procédure pour l'organisation d'un référendum d'initiative partagée visant à rétablir l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), en vertu de l'article 11 de la Constitution.

Depuis plus d'un an, les socialistes dénoncent la suppression de l'ISF et son remplacement par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) qui ne concerne que les patrimoines immobiliers nets taxables de plus de 1,3 million d'euros. Les placements bancaires et financiers ainsi que les liquidités en sont exclus.

Pour les socialistes, le rétablissement de l'ISF répond à une triple exigence : républicaine, sociale et démocratique.

Les fondements de notre démocratie ont consacré, dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, la nécessité d'une contribution publique, d'un impôt que chacun paierait pour l'intérêt de la communauté. Cette justice fiscale est la condition sine qua non du consentement à l'impôt.

Or, cette suppression, qui correspond à un cadeau fiscal de 3,2 milliards pour 1 % de Français les plus aisés, est intervenue en même temps que la baisse des APL (Allocations Personnalisées au Logement) et la hausse de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) pour 5 millions de retraités.

Ce « deux poids, deux mesures » explique, en partie, le mouvement des gilets jaunes. D'ailleurs, le rétablissement de l'ISF revient très souvent dans les cahiers de doléances initiés par ce mouvement. Et, d'après un sondage IFOP, des 11 et 12 décembre 2018,



Une proposition des parlementaires socialistes

70% des Français se disent favorables à cette mesure. Entendre cette demande relève de la responsabilité du gouvernement. Cependant, Emmanuel Macron oppose pourtant une fin de non-recevoir catégorique.

Le référendum d'initiative partagée, inscrit dans la constitution en 2008 est donc le seul outil dont disposent aujourd'hui les parlementaires et les citoyens français pour contraindre le président de la République et le gouvernement à remettre en place l'ISF. Ces modalités d'application ont été votées en 2013. Il n'a, pour l'instant, jamais été utilisé.

Deux conditions doivent être remplies. D'abord, une proposition de loi référendaire, signée par au moins 185 parlementaires, doit être déposée. Après vérification par le Conseil constitutionnel, le ministère de l'Intérieur est dans l'obligation d'ouvrir un site Internet pour recueillir, pendant neuf mois, les signatures d'au moins 10% du corps électoral (soit près de 4,7 millions d'électeurs).

Lorsque ces deux conditions sont remplies, le gouvernement a l'obligation d'organiser le référendum, sauf si l'Assemblée et le Sénat examinent dans les six mois la proposition de loi.



Dialoguons!

Même si on n'en connaît pas encore les règles, les contours ou les modalités, les socialistes participeront au débat organisé par le gouvernement. Dès avant le 17 novembre, Olivier Faure avait d'ailleurs proposé d'organiser des états-généraux de la transition énergétique, présentant bien que seule une discussion rassemblant le plus grand nombre de citoyens pourrait offrir un débouché à cette crise. Il a fallu attendre plusieurs semaines avant que cette proposition soit acceptée. Mais mieux vaut tard que jamais.

Le gouvernement a les cartes en main pour faire de cette consultation un grand moment démocratique. Il ne tient qu'à lui d'entendre les revendications des Françaises et des Français et surtout leurs propositions pour plus de justice fiscale et pour mettre en œuvre une véritable transition énergétique ambitieuse, acceptée par tous.

C'est dans cet esprit constructif, sans préjuger des conclusions qu'il faudra tirer, que les socialistes participeront à ce débat.



Fête de la Gauche : à la rencontre des militants



Fête de la Gauche : atelier agriculture



Fête de la Gauche : Mathieu Le Donge



Conseils fédéraux à Pontivy, le 4 novembre, Amélie Le Floch



Les enjeux de la gratuité des transports, à Brest, le 22 novembre



Fête de la Gauche : atelier discriminations



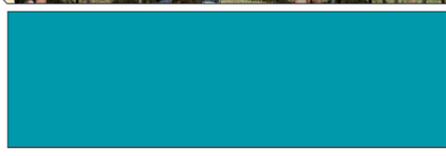
Fête de la Gauche : atelier migrants



Réunion sur l'hôpital public, à Brest, le 10 octobre



Fête de la Gauche : atelier PS en Bretagne, ancrage et perspectives



Fête de la Gauche : atelier s'engager aujourd'hui



Conseils fédéraux à Pontivy, le 4 novembre, Forough Salami



Réunion des Conseils fédéraux bretons à Pontivy, le 4 novembre



Fête de la Gauche le 8 septembre



Fête de la Gauche : atelier une Europe de gauche



Conseil fédéral sur l'Éducation à Trégunc, le 29 septembre



Assemblée générale de la 8^e circonscription à Quimperlé, le 17 octobre



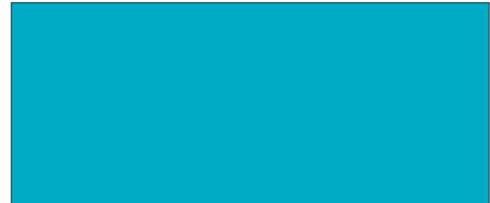
Conseil fédéral bilan du quinquennat à Carhaix, le 8 décembre



Conseil fédéral sur l'Éducation à Trégunc, le 29 septembre



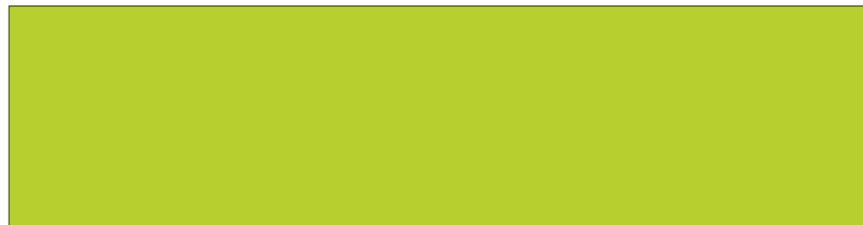
Conférence de presse sur les propositions du PS, le 12 novembre



Debriefing Fête de la Gauche, 26 septembre



Projet européen, 11 octobre



Réunion sur la sécurité sociale, le 28 novembre

Agenda

18 janvier

18h00 : Vœux de la section Pays de Landerneau-Daoulas, en présence de Nathalie Sarrabezolles, au local PS de Landerneau.

26 janvier 2019

10h00 : Conseil fédéral.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1253 - Vendredi 11 janvier 2019
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Adhérents : 25 euros (papier) ;
20 euros (numérique)
Non adhérents : 50 euros (papier) ;
35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFPS



Des liens qui libèrent

Les politiques de solidarité, ce n'est pas seulement «un pognon de dingues» dépensé sans résultat, c'est surtout créer, entre les citoyens, des liens qui libèrent, a expliqué le sociologue Serge Paugam, en ouverture de la journée des solidarités organisée le 17 décembre, à la Maison du Département.

Car, au-delà du montant des prestations, c'est la question de la reconnaissance sociale et de la place de chaque citoyen au sein de la société qui est posée aux élu.es des Conseils départementaux, les collectivités des solidarités.

Les précarités se cumulent et s'amplifient. La précarité de l'emploi est celle qui vient spontanément à l'esprit mais il en existe bien d'autres. Et surtout, aujourd'hui, même les salariés peuvent se trouver dans des situations de ruptures profondes.

Les ruptures familiales jouent aussi un grand rôle. Or, toutes les études montrent que la proportion de personnes sans relations familiales est d'autant plus importante qu'on se situe au bas de l'échelle sociale. La différence peut aller de 4% pour les plus aisés, à 25% pour les plus démunis.

Cette rupture familiale va de pair avec une rupture sociale. Elle pourrait être compensée par une forme de vie collective grâce au monde associatif. Mais là encore, on voit plutôt des bénévoles essouffés et des associations qui ne fonctionnent que grâce à l'énergie de quelques-uns.

«Il existe quatre types de liens entre les individus», a rappelé Serge Paugam : familiaux, associatifs, professionnels et citoyens. Mais chacun d'entre eux est, plus ou moins profondément, remis en cause. Cela a des répercussions sur les solidarités intergénérationnelles mais aussi sur notre vie démocratique.

Serge Paugam a, bien sûr, fait référence au mouvement des gilets jaunes qui, d'une certaine manière, participe à cette volonté de créer ou re-crée des liens entre des personnes qui se reconnaissent dans des revendications communes.

De fait, la société est aujourd'hui divisée en strates. Au sommet, on trouve celles et ceux qui sont totalement inséré.es. Ils ne subissent aucune rupture et n'ont pas trop de souci à se faire pour leur avenir. Leur intégration est assurée.

Mais on trouve en-dessous, une autre partie de la population dont l'intégration est fragilisée. Les liens ne sont pas encore rompus mais ils sont fragilisés.



© CNRS Photothèque - Hubert RAQUET

Un autre palier est atteint lorsque l'intégration doit être compensée. C'est-à-dire que pour renouer les liens cassés, les individus sont obligés d'en réinventer, en marge de la société.

Enfin, au plus bas, se trouve la strate de l'intégration marginalisée où les personnes ne possèdent plus rien et doivent consacrer l'ensemble de leur énergie à survivre.

Voilà pour le constat. Mais Serge Paugam ne se contente pas de décrire, en sociologue, une situation. À partir de ses observations, il avance des propositions et invite les élu.es à intervenir dans cinq directions.

D'abord, puisque les précarités se cumulent, il faut que l'ensemble des acteurs travaillent ensemble (logement, santé, emploi, transport etc).

Ensuite, il faut garder à l'esprit l'importance du collectif. Or, trop souvent, on a tendance à demander à chacun de se responsabiliser sans se soucier des autres.

Il faut apporter de la protection aux plus fragiles. Mais il faut aussi leur apporter de la reconnaissance, en donnant à chacun des droits et les moyens d'être reconnus comme citoyen.

Les élu.es, et en particulier les conseillers départementaux, ont la charge de renouer des liens. Mais, ils et elles doivent bien faire attention à la nature de ces liens car ils peuvent introduire des relations totalement inégales entre celui qui aide et celui qui est aidé, voire des liens de subordination.

Pour dépasser la société stratifiée et éviter que ces strates ne se transforment en ghettos, il est indispensable, dans les territoires, de créer une conscience collective.

À travers son intervention, Serge Paugam a invité les conseillers départementaux à comprendre le réel pour aller à l'idéal et inventer les nouvelles solidarités du XXI^e siècle.